

Conseil d'exploitation

Lundi 03 février 2025



l'eau

du Dunkerquois

SYNDICAT

**Régie Exploitation
de l'Assainissement**

Ordre du jour :

Projets de délibérations :

Administration générale, conventions et marchés publics

04. Station de traitement d'épuration de Leulinghem – lancement de marchés en procédure adaptée - ***(collège Assainissement)***

05. Exploitation, entretien et maintenance des installations des stations d'épuration, des postes de refoulement et du réseau de collecte des eaux usées – lancement d'une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert – accord-cadre à bons de commande ***(collège Assainissement)***

18. Exploitation, entretien et maintenance des installations des stations d'épuration, des postes de refoulement, et du réseau de collecte des eaux usées – Avenant n°3 au marché n°02/2021 conclu avec la Société SUEZ Eau France - ***(collège Assainissement)***

Finances

13. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » ***(collège Assainissement)***

14. Budget primitif – vote du budget rattaché « Exploitation de l'assainissement » - exercice 2025 ***(collège Assainissement)***

15. Conventions de mandat relative à l'attribution et au versement des aides en faveur des dispositifs d'assainissement non collectif et du raccordement au réseau public de collecte avec l'Agence de l'EAU ***(collège Assainissement)***

16. Fixation de la contrevalet correspondant à la redevance de l'Agence de l'Eau pour performance des systèmes d'assainissement collectif applicable à certains usagers du SIDEALF ***(collège Assainissement)***

Délibération n°04

Station de traitement d'épuration de Leulinghem - lancement
de marchés en procédure adaptée

(collège Assainissement)

Objectif : performances épuratoires de la station de Leulinghem

L'enveloppe financière estimée pour l'ensemble de l'opération est de **310 k€ HT**

- Un volet d'expertise des ouvrages doit au préalable être mené : enveloppe estimée à **30 kEUR HT**

- A l'issue, les travaux suivants seront réalisés :
 - prétraitement de la station (estimation **90 kEUR HT**) ;
 - mise en service amélioration de la fonctionnalité (estimation **190 kEUR HT**)

- **Investissements réalisés sur 2 exercices**

Délibération n°05

Exploitation, entretien et maintenance des installations des stations d'épuration, des postes de refoulement et du réseau de collecte des eaux usées – lancement d'une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert – accord-cadre à bons de commande

(collège Assainissement)

Délibération n°18

Exploitation, entretien et maintenance des installations des stations d'épuration, des postes de refoulement, et du réseau de collecte des eaux usées – Avenant n°3 au marché n°02/2021 conclu avec la Société SUEZ Eau France -

(collège Assainissement)

Délibération n°5 :

Par délibération n°02 du Comité Syndical du 11 décembre 2024, l'enveloppe estimative du marché d'exploitation du service d'assainissement a été fixée à **150 000 € HT** annuel soit **600.000 € HT** sur la durée totale du marché reconductions incluses (4 ans) + un volet d'investissements (équipements de surveillance en continu) de **60 000 EUR HT**.

Afin de planifier l'installation des équipements et donc l'exercice au cours duquel les dépenses à hauteur de 60 000 € HT seront réalisées.

→ Proposition de relancer ce marché, non pas à prix forfaitaire, mais selon un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum de **210 000 € HT par an**, soit 840 000 € HT reconductions incluses, ce qui offre la latitude de procéder aux investissements nécessaires en fonction des dates d'implantations des industriels constatées

→ **Pas d'incidence sur l'estimation financière de 660 000 EUR HT**

Délibération n°18 :

→ Proposition de prolonger de 1 mois et quinze jours après une première prolongation de 2 mois, la durée du marché actuel confié à SUEZ Eau France afin d'assurer une nécessaire continuité de service jusqu'au prochain marché

Par conséquent, le montant du marché passe de 473 560 € à 508 090,41 € (reconductions et prolongations incluses)

Sera présenté en commission d'appel d'offres

Délibération n°13

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement »

(collège Assainissement)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	516 146,66	650 950,27	134 803,61
	Résultats antérieurs reportés (002)	0,00	234 722,52	234 722,52
	Résultat à affecter	516 146,66	885 672,79	369 526,13
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	351 274,38	310 653,62	- 40 620,76
	Résultats antérieurs reportés (001)	0,00	253 473,47	253 473,47
	Solde globale d'exécution	351 274,38	564 127,09	212 852,71
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	5 514,90	0,00	- 5 514,90
Résultats cumulés 2024 (RAR + Fonct. + Invest.)		872 935,94	1 449 799,88	576 863,94
	Affectation à l'investissement (1068)			0,00
Reprise anticipée	Report en investissement			212 852,71
	Report en fonctionnement			369 526,13

Délibération n°14

Budget primitif – vote du budget rattaché « Exploitation de l'assainissement » - exercice 2025

(collège Assainissement)

DEPENSES

1 053 641 €

Charges de fct	322 657 €
Remboursement d'emprunt	162 043 €
Charges exceptionnelles	30 000 €

Capacité d'autofinancement	
Epargne Brute	438 940 €
Dotation aux amortissements	100 000 €

RECETTES

1 053 641 €

Excédent antérieur reporté	369 526 €
Redevances usagers	632 115,00 €
Subventions exploitation	22 000 €
Produits exceptionnels	30 000 €

FONCTIONNEMENT

751 793 €

Investissements	448 676 €
Remboursement d'emprunt	303 117 €

751 793 €

Excédent antérieur reporté	212 853 €
Réserves (1068)	0 €
Emprunt/Avances AG EAU	0 €
Subventions d'investt	0 €
Capacité d'autofinancement	
Epargne Brute	438 940 €
Dotation aux amortissements	100 000 €

INVESTISSEMENT

**BUDGET
ASSAINISSEMENT
2025**



Délibération n°15

Conventions de mandat relative à l'attribution et au versement des aides en faveur des dispositifs d'assainissement non collectif et du raccordement au réseau public de collecte avec l'Agence de l'EAU

(collège Assainissement)

Le 12ème programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie a pour objectif d'accompagner les acteurs du bassin dans un effort commun pour accélérer l'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

Dans ce cadre, l'agence de l'Eau propose de conventionner afin de mandater le SED sur les thématiques qui par leur nature, impliquent des flux financiers :

→ Objectif : simplifier la gestion des modalités d'instruction et de liquidation des aides, ainsi que des opérations de décaissements des dépenses d'intervention

Le Syndicat ne percevra pas de rémunération pour la réalisation de ces opérations de mandat.

Délibération n°16

Fixation de la contrevalet correspondant à la redevance de l'Agence de l'Eau pour performance des systèmes d'assainissement collectif applicable à certains usagers du SIDEALF

(collège Assainissement)

Une convention d'autorisation de déversement des eaux usées domestiques de la commune de Wisques dans le réseau d'assainissement et la station d'épuration intercommunale de Leulinghem a ainsi été conclue entre le SED et le SIDEALF.

L'assiette de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » due par le SED à l'Agence de l'Eau est composée de l'ensemble des volumes **facturés aux usagers raccordés aux systèmes d'assainissement, y compris ceux avec lesquels il n'opère pas la facturation**, ce qui est le cas avec les usagers concernés par la convention de déversement précitée.

→ Nécessité de répercuter sur les usagers de Wisques la contrevaletur destinée à financer la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif », fixée par le SED par délibération du 11 décembre 2024,

soit **0,03 € /m³**

MERCI